

LUTTONS CONTRE L'ERRANCE ANIMALE

Out Zanimmo,

Identifiez, surveillez
et stérilisez votre animal,
vous en êtes responsable !

Okip a li

**J'agis en citoyen responsable
pour un bonheur partagé
avec mon animal**



Rappels

- Il est interdit de céder (ou d'acquérir) un animal non identifié.
- Priorisez l'adoption à l'achat d'un animal.
- Prenez-en soin et protégez-le tout au long de sa vie.
- Vous risquez des amendes en cas de divagation, d'abandon ou de maltraitance d'un animal.
- Évitez d'entretenir un animal errant sur l'espace public. Si vous souhaitez vous en occuper, adoptez-le à votre domicile.



J'identifie
mon animal pour le protéger



Je surveille
mon animal pour le
« bien vivre ensemble »



Je stérilise
mon animal pour prévenir la surpopulation d'animaux errants

Maltraitance ?

Violences physiques (coups, blessures,...), privation (nourriture, eau,...)
Négligence (absence de soin)

Si je suis témoin d'actes de maltraitance ou de cruauté envers un animal, je peux le signaler à la gendarmerie ou à la DAAF (Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) :

www.dAAF974.agriculture.gouv.fr/Formulaire-de-contact-Alimentation

Pour toute demande concernant :

- l'errance, les fourrières animales et les refuges animaliers
- la capture de chien ou chat
- le ramassage de cadavres de chien ou chat
- la perte d'un chien ou d'un chat
- l'adoption d'un chien ou d'un chat
- la stérilisation gratuite d'un chien ou d'un chat



CONTACTEZ VOTRE COLLECTIVITÉ.



PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION

epl
saint-paul

GRUPE
TUDE
ÉTÉRINAIRE
RRANCE
ARNIVORE



0800 501 501 *
accueil@civis.re



0800 315 316 *
environnement@cinor.org



0262 46 06 49
fourriere@ciREST.fr



0800 605 605 *
courrier@tco.re



0800 327 327 *
contact@casud.re

* Appel gratuit depuis un poste fixe à La Réunion